Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

ETATS-UNIS – Ristournes sur les polices d’assurance pour les PGM

Par Eric MEUNIER

Publié le 14/08/2008, modifié le 29/10/2026

En septembre 2007, le Service Fédéral d’Assurance des Cultures (FCIC), agissant sous l’autorité du ministère états-unien à l’Agriculture (USDA), a voté un programme dont la finalité est d’assurer aux agriculteurs cultivant du maïs transgénique de Monsanto l’accès à des assurances à coûts réduits de 20 à 70% [1]. Les maïs concernés sont ceux produisant une protéine Bt leur conférant une résistance à la pyrale du maïs ou au ver des racines, couplé à une tolérance à l’herbicide RoundUp. Le 14 août 2008, ce même FCIC a élargi la gamme des maïs concernés aux maïs GM empilés disposant également de la tolérance au glufosinate. Cette décision concerne donc dorénavant les maïs transgéniques vendus par les entreprises Monsanto, Dow Agroscience, Syngenta et Pioneer Hi-Bred [2]. Les risques couverts par ces assurances concernent les pertes de rendement dues à des causes naturelles comme par exemple, la sécheresse, le froid, l’humidité, les attaques d’insectes ou des maladies.

[1] cf. Inf’OGM actu n°3, ETATS-UNIS – Réduction des primes d’assurance pour les agriculteurs cultivant les PGM de Monsanto et Inf’OGM ACTU n°6, ETATS-UNIS – La ristourne sur les primes d’assurance aux cultivateurs de PGM de Monsanto fait débat

[2] http://www.rma.usda.gov/news/2008/0... et http://www.rma.usda.gov/handbooks/2...

Adresse de cet article : https://infogm.org/etats-unis-ristournes-sur-les-polices-dassurance-pour-les-pgm/